

Le SNUipp-FSU Paris

sur tous les fronts !

L'actualité des écoles est chargée. La redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire est, bien sûr, un sujet majeur d'intervention syndicale et de mobilisation. Pour autant, il n'est pas question d'éluider les autres problématiques, c'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a lancé une campagne pour la réduction des effectifs dans l'ensemble des écoles.

Par ailleurs, la Mairie de Paris prévoit des coupes claires dans le budget municipal alloué aux écoles. Nous avons rencontré à plusieurs reprises Mme Cordebard pour dénoncer ces décisions et revendiquer le rétablissement des crédits supprimés par le passé. Nous avons demandé à rencontrer Mme la Maire de Paris afin de porter nos revendications.

Le manque d'AVS et EVS reste toujours criant. Le SNUipp-FSU Paris vient d'intervenir auprès de l'académie puisque les services annonçaient une impossibilité de signer de nouveaux contrats faute de budget.

Si l'intervention du syndicat est essentielle sur ces sujets majeurs, les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU travaille également avec rigueur sur les opérations administratives en cours : permutations, promotions... Ils n'empêchent pas non plus la mobilisation de notre syndicat sur les questions concernant notre métier. Le SNUipp-FSU Paris organisera la seconde université de printemps parisienne les 8 et 9 juin prochain. Un appel national de chercheurs pour promouvoir l'école maternelle a également été publié suite au colloque national du SNUipp-FSU du 20 novembre.

Enfin, avec la FSU et RESF, notre syndicat continue d'intervenir aux côtés des plus précaires, familles sans-papiers menacées, des lycéens isolés sans hébergement...

Le SNUipp-FSU est mobilisé à 100% aux côtés des enseignant-es. Tout cela, le SNUipp-FSU Paris est en mesure de le faire grâce à l'investissement de ses adhérent-es, mais aussi parce que lors des dernières élections professionnelles, les enseignant-es parisien-nes ont majoritairement voté pour les listes que notre syndicat a présentées. Alors, c'est le moment de garantir un taux de participation aux élections élevé et de voter et faire voter pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU.

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

Sommaire

- p. 2 Education prioritaire
- p. 3 AVS
Budget municipal
- p. 4 Formation continue
- p. 5 Carrière
- p. 6 Salaire/ISAE

Education prioritaire : nous progressons.

La mobilisation commence à payer, continuons les actions !

De réelles avancées au crédit de la mobilisation et des interventions du SNUipp-FSU

Suite au groupe de travail du 20 novembre, le Recteur de l'académie de Paris a annoncé le lendemain de nouvelles propositions concernant la future carte de l'éducation prioritaire. Pendant ces 24 heures entre la sortie du groupe de travail et l'annonce officielle du recteur, diverses informations ont circulé dans la presse, de la part des Maires d'arrondissement... créant confusions et inquiétudes dans les écoles concernées. Le directeur d'académie avait pourtant annoncé que les éléments donnés en séance lors du groupe de travail étaient susceptibles de changer. C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU Paris n'a donc pas souhaité communiquer quelque liste que ce soit avant d'avoir un document officiel et fiable de la part du Rectorat. Ce document est parvenu aux syndicats à 14h20.

Le SNUipp-FSU prend acte des réelles avancées : il y aurait quasiment autant d'écoles en éducation prioritaire à la rentrée qu'à présent (la liste rendue publique comprend 214 écoles contre 215 aujourd'hui). Cette nouvelle annonce est non négligeable au regard des premières propositions académiques qui prévoyaient 41 écoles en moins en éducation prioritaire pour la rentrée prochaine et une liste complètement aberrante basée sur une méthode et des critères absurdes.

Cette avancée est à mettre au crédit de la mobilisation des enseignant-es, des parents d'élèves et aux interventions du SNUipp-FSU.

Encore des injustices, continuons l'action !

Cependant, les demandes d'une vingtaine d'écoles ne sont toujours pas prises en compte dans les nouvelles propositions. Des mesures

académiques seraient appliquées à certaines d'entre elles. Pour le SNUipp-FSU, les demandes de ces écoles doivent être entendues par l'académie, les écoles doivent être classées en éducation prioritaire !

Les décisions définitives ne seront prises qu'après le comité technique académique du 11 décembre. Le SNUipp-FSU appelle donc à continuer l'action sous toutes ses formes au niveau local : pétitions, grèves, occupations d'école, rassemblements locaux, demandes d'audience à l'académie, demandes de soutien aux élu-es... Deux rassemblements associant parents et enseignant-es sont prévus dans les 12ème et 13ème arrondissement. Le SNUipp-FSU



appelle les enseignant-es parisiennes à y participer :

- RDV 13ème : vendredi 27 novembre à 18h30 devant le collège Elsa Triolet pour un départ en manifestation vers la Mairie du 13ème.

- RDV 12ème : samedi 29 novembre à 14h sur l'esplanade de la Mairie du 12ème.

Le SNUipp-FSU continue ses interventions auprès de l'académie et du Ministère

Le SNUipp-FSU Paris continuera de porter son exigence pour des moyens à la hauteur des besoins des écoles, pour la transparence et

l'équité entre les écoles avec une méthode et des critères justes. Le SNUipp-FSU a demandé une audience au directeur d'académie pour continuer à porter les demandes légitimes des écoles mobilisées. Par ailleurs, notre syndicat a demandé au recteur la convocation d'un CDEN pour que l'ensemble de la communauté éducative soit consultée sur la nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

Au niveau national, le SNUipp-FSU vient d'écrire à la Ministre pour revendiquer des moyens supplémentaires pour l'éducation prioritaire et réaffirmer sa demande de déconnexion entre le collège et les écoles pour le classement en éducation prioritaire de ces dernières. Cette lettre est consultable sur le site du SNUipp-FSU Paris.

Pour une baisse des effectifs dans l'ensemble des classes

Plus largement, le SNUipp-FSU Paris réaffirme sa revendication de baisse des effectifs dans l'ensemble des classes, qu'elles soient en éducation prioritaire ou non.

Dernière minute

Stop aux pressions des IEN

Depuis les annonces du recteur sur la carte de l'éducation prioritaire le 21 novembre, certain-es IEN exercent des pressions inadmissibles voire profèrent des menaces de sanctions sur les enseignant-es mobilisé-es dans certaines écoles occupées par les parents... Le SNUipp-FSU a formellement dénoncé ces pressions en préambule de la CAPD et a demandé au DASEN qu'elles cessent. A priori, ce n'est pas une demande académique. Le SNUipp-FSU invite les collègues qui subiraient de nouvelles pressions à contacter le syndicat pour qu'il intervienne.

AVS : nouvelle dotation budgétaire

Ces dernières semaines, l'académie de Paris n'a pas renouvelé plusieurs contrats d'AVS ou n'a pas recruté ceux et celles qui avaient déposé un dossier.

Or, avec 30 % de notifications MDPH (Maison du handicap qui délivre une notification pour la scolarisation des enfants en situation de handicap en précisant le nombre d'heure d'accompagnement nécessaire), en plus par rapport à 2013, les élèves en situation de handicap sont de plus en plus nombreux dans les écoles. Chaque

académie a des lignes budgétaires (créations de postes) pour recruter des personnels en contrat privé (CUI) ou en contrat de droit public (Assistant d'éducation). A la rentrée, l'Académie était dans l'incapacité de savoir si son « quota » était dépassé ou non. Le 20 novembre, l'académie a alors indiqué au SNUipp-FSU qu'elle ne pensait pas avoir dépassé ses lignes budgétaires ! Elle nous a donc certifié qu'elle rappellerait ceux et celles dont le contrat n'avait pas été renouvelé et a dit

qu'elle ferait appel au ministère pour qu'il lui octroie de nouvelles lignes budgétaires de façon à combler le manque de personnel accompagnant des élèves en situation de handicap.

Si vous connaissez des AVS dans cette situation ou qu'un élève en situation de handicap n'a toujours pas d'AVS pour l'accompagner, n'hésitez pas à nous appeler.



Budget municipal

Le SNUipp-FSU interpelle la Maire de Paris

Le SNUipp-FSU a rencontré récemment Mme la Maire adjointe chargée des affaires scolaires à deux reprises afin de faire un point sur le budget consacré par la ville pour financer les différents projets à destination des écoles (classes à Paris, classes de découvertes...). Mme Cordebard avait alors annoncé que des arbitrages budgétaires étaient en cours pour le budget qui sera voté en décembre 2014 avec notamment une baisse conséquente du financement des classes à Paris.

A ce stade des discussions, afin de peser sur les choix municipaux, le SNUipp-FSU a demandé à rencontrer la Maire de Paris et demande à disposer d'un bilan chiffré et précis sur l'évolution du budget alloué par la Ville aux écoles.

De manière générale, nous nous opposons à toute coupe budgétaire et revendiquons le rétablissement des baisses passées. Le syndicat informera les enseignants des décisions prises par la Ville et les mobilisera si besoin était. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question que le budget alloué aux écoles pour le temps scolaire soit une variable d'ajustement pour le financement du péri-scolaire !

Tickets de métro alloués aux écoles

La semaine passée, le SNUipp-FSU a interpellé Mme Cordebard, adjointe aux affaires scolaires sur la pénurie de tickets de métro touchant certains arrondissements (le 18ème notamment) et la limitation du nombre de tickets de métro pour l'année scolaire à venir (dans

le 20ème notamment).

Le SNUipp-FSU a reçu deux réponses du cabinet de la Maire adjointe aujourd'hui :

- dans les CASPE des arrondissements 8, 9, 10, 18 et 19, il resterait 12 000 tickets de métro disponibles. Il n'est donc pas normal que certaines CASPE indiquent qu'il n'y a plus de tickets. La Dasco va envoyer un message aux CASPE concernées.

- concernant l'année scolaire en cours, Mme Cordebard a indiqué la semaine passée que le budget pour l'année à venir n'était pas voté. Cette annonce de limitation n'a donc pas lieu d'être.

Pour le SNUipp-FSU, la vigilance reste de mise. N'hésitez pas à contacter le syndicat en cas de problème.

Pour une formation continue de qualité sur temps scolaire !

CAPD du 25 novembre : résultats pour les stages de formation continue

Le SNUipp-FSU réaffirme que la formation professionnelle continue est un des leviers fondamentaux de la transformation de l'école que le SNUipp-FSU revendique. C'est également un droit pour les personnels, droit que le Ministre ne respecte pas. Le SNUipp-FSU revendique une augmentation du nombre de brigades de remplacement « stages formation continue » et une révision en profondeur du contenu des stages de formation professionnelle.

En préambule, le SNUipp-FSU a dénoncé le report de la CAPD et les problèmes d'informations des col-

lègues : un certain nombre de collègues n'ont pas été avertis du fait qu'ils avaient été retenus en stage. Cette année, les convocations sont envoyées sur la boîte mail des écoles. Le SNUipp-FSU a indiqué au Dasen que ce n'était pas satisfaisant pour deux raisons : d'abord, les décisions individuelles doivent parvenir directement aux personnes concernées et, par ailleurs, cela alourdit un peu plus encore la charge de travail des directeurs et directrices d'école. Le Dasen reviendra vers les représentant-es du personnel pour leur proposer un autre mode de communication.

Le SNUipp-FSU a demandé au Dasen de trouver une solution pour les col-

lègues concernés : proposition de report sur un autre stage par exemple. Nous avons également demandé à ce que ces semaines ne leur soient pas décomptées de leur droit à formation. Le Dasen a accepté cette dernière demande et va étudier les possibilités de report. Le SNUipp-FSU a également dénoncé les changements concernant certains stages qui sont passés du temps scolaire au hors temps scolaire sans même prévenir les collègues retenus.

Le SNUipp-FSU invite les collègues concernés à contacter le syndicat pour connaître leurs résultats personnels.

Enquête sur les besoins et désirs de formation des enseignant-es parisiennes

En septembre, lors du conseil de formation, l'académie a annoncé la mise en place d'une réflexion sur la formation continue. Pour ce faire, elle a fait appel à un laboratoire de recherche de l'université de Paris V.

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU se fait le porte-parole et le critique de la dégradation du cadre de la Formation continue des enseignants à Paris. Le SNUipp-FSU porte une remise à plat nécessaire des besoins de formation des enseignants parisiens et considère que notre profession est dans un moment important de sa mutation qui questionne les différents besoins de formation des collègues.

Le SNUipp-FSU estime que la formation continue des enseignants doit relever le défi de l'évolution du système éducatif. Il milite pour qu'un lien véritable se constitue entre les UFR de sciences de l'éducation et la

formation continue des enseignants, tant sur la nature de nos missions d'enseignant, que sur la sociologie de l'éducation, sur la recherche en psychologie de l'enfant, sur ce que nous apprend la psychologie sociale ou les différentes didactiques des matières enseignées en primaire.

L'enquête sur la formation continue par le laboratoire de recherche de Paris V durera 3 ans.

Elle consistera en :

- une analyse de l'existant, de son contexte et de la diversité des acteurs ;
- plusieurs enquêtes auprès des enseignants parisiens afin d'identifier les besoins en formation ;
- des entretiens d'enseignants, CPC, DEA, IEN, représentants syndicaux, sur la base du volontariat.

Ce travail en lien avec l'université pourrait être porteur d'une véritable relance de la formation continue. Le

SNUipp-FSU s'attachera à y contribuer, à en diffuser les comptes rendus et à traduire en revendications ce qui émergera des besoins de la profession.



Promotions

Remplir la fiche de contrôle syndical

La CAPD traitant des avancements d'échelon aura lieu le 12 décembre et non le 11 comme initialement annoncé. Le SNUipp-FSU Paris met à la disposition des collègues un calculateur de barème en ligne. Les

collègues concernés sont invités à remplir la fiche de contrôle syndical en ligne pour que les représentant-es du personnel puissent contrôler les opérations les concernant.

Liste d'aptitude

à la direction d'école

Lors de l'entretien, il a été annoncé par erreur aux candidat-es qu'ils auraient les résultats le 18 novembre. L'académie a par la suite annoncé qu'ils seraient communiqués après la CAPD du 11 décembre. Le SNUipp-FSU invite les enseignant-es concernés à envoyer un mail au syndicat pour que les représentant-es du personnel prennent contact avec eux dès réception des documents préparatoires à la CAPD.

Changer de département

Attention à ne pas rater la date limite de saisie des demandes sur SIAM. Le serveur sera clos le 9 décembre à 12h. Les collègues déposant une demande

de bonification pour handicap sont invités à contacter le syndicat pour que les représentant-es du personnel puissent les accompagner dans cette démarche.

CRPE 2015

327 postes pour Paris

La répartition des postes proposés au concours de professeurs des écoles 2015 est parue. 327 postes seront ouverts pour l'académie de Paris. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer des recrutements à la hauteur des besoins et des améliorations rapides de la formation initiale proposée aux jeunes collègues.

Stagiaires

Reclassement

Depuis plus d'un an, les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU Paris interviennent auprès du Rectorat sur le reclassement des années de travail antérieures à l'entrée dans l'éducation nationale. En CAPD, le DRH a annoncé que les dossiers des stagiaires 2013-2014 seraient a priori traités en janvier pour un versement des arriérés sur la paie de février. Les collègues qui ont déposé un dossier l'an passé ou cette année sont invités à contacter le syndicat s'ils ne l'ont pas encore fait pour qu'il les soutienne dans leur demande.

Rentrée 2015 - Carte scolaire

Contactez dès maintenant le SNUipp-FSU Paris

Le comité technique et le CDEN « carte scolaire » auront lieu fin janvier/début février 2015. Les écoles commencent à avoir une projection de leurs effectifs pour la rentrée prochaine. Celles qui craignent une fermeture de classe ou revendiqueraient une ouverture sont invitées à contacter le syndicat dès maintenant afin que nous puissions étudier ensemble leur dossier.

Les lycéens suppléent les manquements de l'Etat

Lors du CDEN du 6 novembre, la FSU était intervenue sur le cas de ces jeunes livrés à la rue. Il y a maintenant plus d'un mois, la FIDL, le syndicat lycéen s'est saisi de la question des lycéens isolés sans hébergement. La FIDL assume le rôle de l'Etat et ce

n'est pas de son ressort de prendre en charge des mineurs et des très jeunes majeurs dans ses locaux. La ville de Paris les avait hébergés de manière temporaire.

Il est profondément inadmissible que de telles situations perdurent en 2014 dans le

pays des droits de l'Homme. C'est une question de dignité humaine ! Pour la FSU, il en va de la responsabilité des pouvoirs publics d'assurer des conditions de vie décentes pour les lycéens isolés. Il y a urgence à agir !



Pour l'augmentation immédiate de l'ISAE !

Le dernier rapport de l'OCDE en septembre 2014 a montré que l'écart s'était encore creusé entre les enseignants du 1er degré français et les enseignants des autres pays de l'OCDE : ce sont près de 6000 euros annuels de manque à gagner alors même que le nombre d'heures d'ensei-

gnement est parmi les plus importants.

Au cours de la présentation des chantiers métiers, le 13 novembre, la ministre, en réponse au SNUipp-FSU qui l'interpellait sur l'ISAE, s'est engagée « à ouvrir une discussion

dans les mois qui viennent sur le montant de l'ISAE afin de le rapprocher de l'ISOE ». Pour le SNUipp-FSU, qui demande que le montant de l'ISAE soit aligné sur celui de l'ISOE perçue dans le 2nd degré (de 1200€ à 2400€ annuels), il faut maintenant passer de la parole aux actes.

Un calendrier précis et une programmation sont indispensables pour atteindre la parité ISAE-ISOE d'ici la fin du quinquennat.

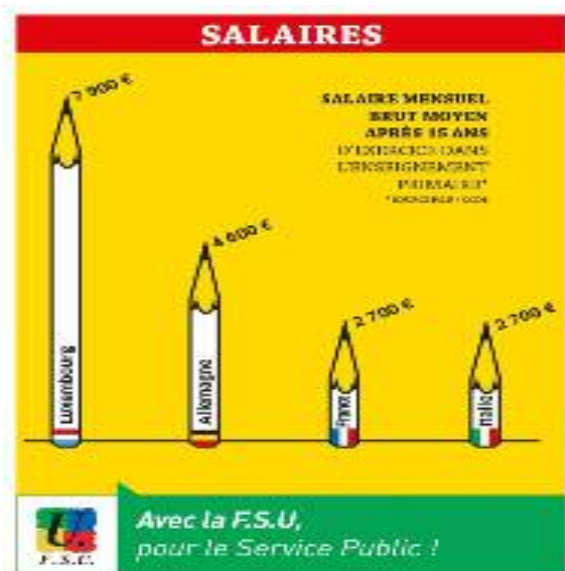
Plus largement, dans la

fonction publique, le gel depuis 2010 du point d'indice qui sert de référence au calcul du salaire entraîne de fait une baisse du pouvoir d'achat. Pire, avec la hausse des cotisations retraites depuis janvier 2011, les salaires diminuent. Seul l'avancement dans la carrière avec les promotions permet une hausse du salaire mais dans de nombreux cas de figure, un avancement d'échelon peut seulement permettre un rattrapage du pouvoir d'achat perdu les dernières années.

Le SNUipp-FSU revendique également :

- la fin du gel avec une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice et son indexation sur les prix.

- la refonte de la grille indiciaire avec l'accès de tous et toutes à l'indice terminale 783 (dernier échelon de la Hors classe)



Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible

sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

M2/FSTG	Cotisation 80 €
PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416

POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE, PRÉPAREZ VOTRE ESPACE ÉLECTEUR



ÉTAPE 1

CRÉER SON COMPTE

Dès le 22 septembre et jusqu'au 4 décembre

- > créez votre compte électeur
- > créez votre mot de passe

www.education.gouv.fr/electionspro2014

- > un lien de confirmation à cliquer vous sera adressé dans votre messagerie professionnelle

NE PAS
CONFONDRÉ
messagerie
professionnelle
et i-Prof

Trouvez
votre messagerie
professionnelle
<http://elections2014.snuipp.fr/messageries>

ÉTAPE 2

CONSERVEZ VOS IDENTIFIANTS



- > Votre identifiant arrivera, entre le 4 et le 13 novembre, par courrier sur votre lieu d'affectation
- > Il arrivera à votre domicile si vous êtes remplaçant-e ou en situation particulière (congé parental, CLM, GLD...)
- > Vous n'avez pas reçu votre identifiant le 13 novembre ou vous souhaitez l'avoir sur un autre support ? Vous pouvez l'obtenir via votre compte électeur : il vous sera envoyé par mail ou par SMS.

En cas de problème
snu75@snuipp.fr

01-44-62-70-01

ÉTAPE 3

POUR QUE VOTRE VOIX PORTE, DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE, VOTEZ !

1

ESPACE ÉLECTEUR

- > Je me rends sur mon espace électeur
- > avec mon adresse professionnelle (prenom.nom@ac-academie.fr)
- > et le mot de passe que j'ai créé en activant cet espace.
- > Je clique sur « Mes scrutins »



2

JE VOTE

- > avec l'identifiant de vote qui m'a été adressé sous enveloppe sur mon lieu de travail ou à mon domicile
- > et le mot de passe de mon espace électeur



Vous êtes titulaire ?
> vous avez 4 scrutins.

Vous êtes PE stagiaire
ou non-titulaire CUI ?
> vous avez 2 scrutins.

Vous êtes non titulaire
AESH, AED ?
> vous avez 3 scrutins.

Vous êtes directeur
ou directrice de SEGPA,
d'ÉREA ou d'établissement
spécialisé ?
> vous avez 5 scrutins.

En cas de problème
snu75@snuipp.fr

01-44-62-70-01